## Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)

Siège social, secrétariat : 65-67 rue d'Amsterdam

75008 Paris

Tél: 01.40.23.04.10 Fax: 01.40.23.03.12 Mél: contact@snmpmi.org Site internet: www.snmpmi.org Paris, le 10 octobre 2009

Monsieur le Professeur Daniel Floret, Président du Comité Technique des Vaccinations

Monsieur le Professeur, et Cher Confrère,

A l'occasion d'une récente réunion du bureau du Syndicat National des Médecins de PMI, des médecins de divers services départementaux de Protection Maternelle et Infantile ont exprimé leurs inquiétudes sur les répercussions que pourrait avoir la campagne de vaccination contre la nouvelle grippe A H1N1, dans ses déclinaisons locales, sur l'activité vaccinale qu'ils assurent habituellement auprès des jeunes enfants.

En effet, des organisations départementales actuellement en cours d'élaboration sous le pilotage des DDASS reposent sur la sollicitation parfois massive des services de Protection Maternelle et Infantile. Dans certaines départements, les médecins et les professionnels infirmiers (infirmières et puéricultrices) des services de PMI sont sollicités jusqu'à près de 50% de leur temps de travail pour la mise en place de la vaccination contre la grippe A H1N1 des enfants (scolarisés ou avant l'âge de la scolarisation).

Or, dans certains territoires, les équipes de Protection Maternelle et Infantile jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des vaccinations des jeunes enfants, notamment dans la première année de vie.

Mobilisés de façon parfois massive et prolongée dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe A H1N1, contraints de maintenir d'autres activités prioritaires de service (missions réglementaires, notamment dans le champ de la protection de l'enfance ou l'agrément des assistantes maternelles et familiales), les professionnels de PMI risquent de ne plus être en mesure d'assurer leurs activités de vaccinations habituelles. Dans certains départements, l'organisation de la campagne de vaccination contre la grippe risque de compromettre les vaccinations des plus jeunes enfants, d'induire au minimum des retards de vaccination, notamment pour la vaccination contre le pneumocoque, l'Haemophilus influenzae et la coqueluche, ce qui serait tout à fait regrettable.

Aussi, le Syndicat des Médecins de PMI souhaite-t-il attirer l'attention du Comité Technique des Vaccinations sur ce point.

Dans le contexte actuel, il nous apparait important, et probablement urgent, d'alerter les autorités chargées de l'élaboration des modalités locales d'organisation de la campagne de vaccination contre la grippe A H1N1, sur l'importance de préserver un dispositif minimum permettant le maintien des vaccinations recommandées par le calendrier vaccinal, au moins dans la première année de vie.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

Dr Laurence Desplanques
Pour le bureau du SNMPMI